

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 septembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-133

MISE A LA REFORME DE
VEHICULES COMMUNAUX

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 août 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 7 septembre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 6 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Olivier Hoarau Maire, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à 17h12 (affaire n° 2022-123), M. Zakaria Ali à 17h14 (affaire n° 2022-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h24 (affaire n° 2022-125).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

MISE A LA REFORME DE VEHICULES COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission thématique « Aménagement-Travaux -Environnement » réunie le 24 août 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la mise à la réforme des véhicules figurant sur la liste suivante :

Immatriculation des véhicules	Date de 1^{ère} immatriculation	Marque et Type	Kilométrage	Affectation	Cause
875 BNL 974	12/03/2003	Renault Kangoo Diesel	231 000 kms	Service Espaces verts	Epave / moteur HS
105 BJA 974	24/02/2000	Citroën Saxo Essence	210 000 kms	Service voirie	Véhicule gagé / Epave
462 BFT 974	28/08/1998	Citroën Saxo Essence	170 000 Kms	Cuisine centrale	Véhicule gagé / Epave
38 BQH 974	02/06/2004	Citroën Xsara Essence	180 000 Kms	Service informatique	Véhicule gagé/épave

Article 2 : d'approuver le principe de leur cession pour destruction ;

Article 3 : d'autoriser leur sortie du patrimoine communal ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

MISE A LA REFORME DE VEHICULES COMMUNAUX

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la mise à la réforme des véhicules communaux devenus hors d'usage et destinés à la destruction.

La Ville de Le Port est propriétaire d'un certain nombre de véhicules et matériels roulants qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services techniques et administratifs d'exercer leurs missions de service public.

Dans le cadre de la politique de renouvellement de son parc automobile, la Ville procède régulièrement au remplacement de ses véhicules en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

Cette gestion vise à réduire les coûts d'entretien du parc et à assurer la sécurité des agents.
Les véhicules concernés par une mise à la réforme sont les suivants :

Immatriculation des véhicules	Date de 1^{ère} immatriculation	Marque et Type	Kilométrage	Affectation	Cause
875 BNL 974	12/03/2003	Renault Kangoo Diesel	231 000 kms	Service Espaces verts	Epave / moteur HS
105 BJA 974	24/02/2000	Citroën Saxo Essence	210 000 kms	Service voirie	Véhicule gagé / Epave
462 BFT 974	28/08/1998	Citroën Saxo Essence	170 000 Kms	Cuisine centrale	Véhicule gagé / Epave
38 BQH 974	02/06/2004	Citroën Xsara Essence	180 000 Kms	Service informatique	Véhicule gagé/épave

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la mise à la réforme des véhicules figurant sur la présente liste ;
- d'approuver le principe de leur cession pour destruction ;
- d'autoriser leur sortie du patrimoine communal ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.